BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1127

50 – MANCHE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE COUTANCES

Ventes et cessions

334 514 825 RCS Coutances.
AEDIFICANDI.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 230000 EUR.
Adresse : 13B, rue Couraye, 50400 Granville.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion AEDIFICANDI SAS au capital de 230.000 euros Siège social : 13 Bis rue Couraye, 50400 GRANVILLE 334 514 825 RCS COUTANCES PTAH SARL au capital de 300.000 euros Siège social : 13 Bis rue Couraye, 50400 GRANVILLE 530 435 767 RCS COUTANCES Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 juillet 2019, la société PTAH et la société AEDIFICANDI ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société PTAH par la société AEDIFICANDI à laquelle la société PTAH ferait apport de la totalité de son actif, évalué à 1.567.636,15 €, à charge de la totalité de son passif, évalué à 101.704,00 €, soit un apport net d'un montant de 1.465.932,15 €. En vue de rémunérer l'apport effectué par la société PTAH, la société AEDIFICANDI procèdera à une augmentation de capital de 231.990 € par l'émission de 11.100 actions nouvelles de 20,90 euros de nominal chacune. Cette augmentation de capital sera assortie d'une prime de fusion de 1.233.942,15 €. Les actions nouvelles seront attribuées à aux associés de PTAH à raison de 185 actions de la société AEDIFICANDI pour 500 parts PTAH. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société PTAH depuis le 1er janvier 2019 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la société AEDIFICANDI. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par l'associée unique de la société AEDIFICANDI et les associés de la société PTAH. Un exemplaire du projet de fusion est déposé au Greffe du Tribunal de commerce de COUTANCES pour chacune des deux sociétés le 26/07/2019. Pour avis..